23· Question du groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes relative à la position de l'État sur la baignade en Seine et la compatibilité avec la navigation commerciale ?

Monsieur le Préfet,

L'ouverture de sites de baignade dans la Seine et la Marne répond à une forte attente des Val-de-Marnaises et des Val-de-Marnais. Le Rapport d'activité 2025 des services de l'État fait d'ailleurs état de plus de 50 000 baigneurs sur les principaux sites de Joinville-le-Pont et Maisons-Alfort, tandis que de nouveaux sites ont ouvert à Champigny-sur-Marne et Saint-Maur-des-Fossés. L'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre lance à ce titre une étude de faisabilité pour identifier et mettre en place, dès juin 2027, des sites de baignade en Seine.

Le développement de la baignade pose toutefois la question de sa coexistence avec les autres usages du fleuve, notamment la navigation commerciale et le transport de fret. La révision de 2025 du Règlement Particulier de Police de la Seine et de la Marne entraîne ainsi de nouvelles contraintes de navigation sur certains secteurs : limitations de vitesse, alternats et restrictions concernant le grand fret.

Ces mesures sont indispensables à la sécurité des baigneurs. Elles doivent toutefois être conciliées avec le maintien du transport fluvial de marchandises, qui permet d'acheminer des volumes importants de fret par voie d'eau et contribue à limiter le recours aux poids lourds, les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances pour les riverains.

Dès lors, **quelle stratégie l'État entend-il mettre en œuvre pour garantir durablement la coexistence entre baignade et navigation commerciale dans le Val-de-Marne ? Comment l'État compte-t-il accompagner la démarche engagée par le Grand-Orly Seine Bièvre ?**

Nous souhaiterions également connaître les moyens financiers que l'État et Voies navigables de France comptent mobiliser pour accompagner les communes dans les aménagements de sécurité liés à la baignade, ainsi que les mesures prévues pour limiter l'impact des restrictions de navigation sur les acteurs du transport fluvial.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération respectueuse et vous remercions par avance pour votre réponse.

Fatiha AGGOUNE, Présidente du groupe

Nicolas BESCOND, Pierre GARZON, Lamya KIROUANI, Franck MORA, Flore MUNCK, Sokona NIAKHATÉ, Marion MARTIN, Imène SOUID, Hocine TMIMI, Ibrahima TRAORÉ.